



Rapport 2018

RÉSUMÉ DES
RECOMMANDATIONS



SECTEUR PRIVÉ : QUI DOIT RENDRE DES COMPTES ?

au sujet de la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent

En septembre 2015, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présenté la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) (la Stratégie mondiale) afin de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Stratégie mondiale repose sur 15 années de progrès accomplis dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'initiative Chaque femme, chaque enfant. L'obtention de résultats solides des objectifs de développement durable (ODD) est une grande priorité stratégique de cette initiative.

Pour concrétiser cette priorité, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a nommé le groupe indépendant d'experts de la redevabilité de l'initiative Chaque femme, chaque enfant. Ce groupe fournit une évaluation indépendante des progrès accomplis et des difficultés rencontrées en vue de renforcer l'action menée par la communauté sanitaire internationale et les pays.

Le groupe est composé d'éminents membres issus de régions et de milieux divers, notamment des experts des droits de l'homme, des spécialistes de la santé et des statisticiens. Ces membres appellent l'attention de la communauté mondiale en vue de renforcer la responsabilisation concernant de toutes les questions abordées au titre de la Stratégie mondiale dans les trois piliers de celle-ci : survivre, s'épanouir, transformer.

Les membres du groupe indépendant d'experts de la redevabilité sont :

- **Carmen Barroso** (Brésil) et **Kul Chandra Gautam** (Népal), coprésidents ;
- **Brenda Killen** (Irlande) ;
- **Pali Lehohla** (Afrique du Sud) ;
- **Winfred Osimbo Lichuma** (Kenya) ;
- **Elizabeth Mason** (Royaume-Uni) ;
- **Giorgi Pkhakadze** (Géorgie) ;
- **Dakshitha Wickremarathne** (Sri Lanka) ;
- **Alicia Ely Yamin** (États-Unis d'Amérique).

WHO/FWC/NMC/IAP/18.1

© Organisation mondiale de la Santé (organisation hébergeant le Groupe indépendant d'experts de la redevabilité de l'initiative Chaque femme, chaque enfant), 2018. Certains droits réservés. La présente publication est diffusée sous la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Photos: Page 1: ©Gary Yim; page 3: ©Riccardo Mayer; page 4: ©pixelfusion3d; page 5 ©JLwarehouse; page 7: ©pixelfusion3d; page 8: ©Anant Agarwal; page 9: ©David Rotbard et la dernière page ©2008 Lisa Basalla, Courtesy of Photoshare.



RECOMMANDATIONS VISANT À TRANSFORMER LA RESPONSABILITÉ DU SECTEUR PRIVÉ

Les gouvernements, les donateurs bilatéraux et le système des Nations Unies demandent de plus en plus souvent au secteur privé de les aider à relever les défis qui se présentent à l'échelle mondiale, et à financer les objectifs de développement durable (ODD). Mais qui vérifie que les acteurs du secteur privé agissent au service du droit à la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent ? Qui est chargé de leur faire rendre des comptes ?

Telles sont les questions auxquelles le groupe indépendant d'experts de la redevabilité de l'initiative Chaque femme, chaque enfant (le groupe indépendant d'experts) du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies cherche à répondre en s'acquittant de son mandat, à travers le prisme de la responsabilité : qui doit rendre des comptes à qui, à propos de quoi, et comment ?

À ce stade de la feuille de route qui conduit à 2030, il est essentiel de mettre les choses à plat concernant la responsabilité du secteur privé. Ce dernier joue un rôle immense dans la santé – en fournissant des services et des médicaments, en faisant des découvertes médicales qui sauvent des vies et en fournissant les aliments qui nous nourrissent. De nombreux secteurs d'activité ont également une influence plus générale sur les déterminants sociaux sous-jacents de la santé et du bien-être des individus, à l'intérieur d'un seul pays ou par-delà les frontières.

La question n'est pas de savoir si le secteur privé doit jouer un rôle, mais bien comment il doit le faire. Et c'est là que la responsabilité entre en jeu. De nombreux acteurs du secteur privé alignent de plus en plus leurs actions sur les aspirations qui découlent des ODD, mais de nombreux autres ne le font pas. De même, nombre d'entre eux s'astreignent à une autoréglementation, mais celle-ci ne suffit pas. Sans mécanisme de surveillance solide, sans examen indépendant, sans recours effectif et sans la participation active de la société

civile pour éclairer les actes du secteur privé et y contribuer, il se peut que la responsabilité ne débouche sur rien de concret.

La santé est un droit humain fondamental, pas une marchandise. Les marchés ne vont pas s'autoréglementer de façon à garantir un accès équitable aux médicaments et aux services. Les besoins essentiels des personnes qui vivent dans la pauvreté – et des femmes, des enfants et des adolescents – ne peuvent pas passer après les marges bénéficiaires et les intérêts financiers. Les entreprises qui interviennent dans la couverture sanitaire universelle doivent tendre à la réalisation d'un objectif central : améliorer la santé des individus. Et elles peuvent aussi en tirer des avantages et un certain bénéfice. L'impulsion des responsables politiques et des dirigeants des entreprises, doublée du renforcement de la confiance – bien nécessaire – auprès de la société civile et des autres parties prenantes, peuvent garantir la réalisation de ces objectifs.

Le rapport contient cinq recommandations, adressées aux gouvernements, aux parlements, au pouvoir judiciaire, au système des Nations Unies, au Pacte mondial des Nations Unies, aux partenaires de l'initiative Chaque femme, chaque enfant, aux donateurs, à la société civile et au secteur privé lui-même. En adaptant notre approche constructive de la responsabilité de façon à nous concentrer sur le secteur privé – tout au long du cycle qui consiste à assurer le suivi, à examiner, à agir et à prendre des mesures correctives – nous espérons que le rapport sera utile aux acteurs du secteur privé à but lucratif et qu'il leur servira de guide dans leurs interventions et performances futures. La responsabilisation du secteur privé peut contribuer à l'obtention de meilleurs résultats possibles pour chacun – tant dans l'intérêt public que dans l'intérêt privé – et créer le monde le plus sain et le plus équitable possible, ce qui permettra aux femmes, aux enfants et aux adolescents de survivre, de s'épanouir et de se transformer.

RECOMMANDATIONS DU GIE

1

Accès aux services et droit à la santé

En vue de garantir l'accès universel aux services et de protéger la santé et les droits y afférents de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, les gouvernements devraient réglementer tant l'action des prestataires du secteur privé que celle des prestataires du secteur public. Les parlements devraient renforcer la législation et faire surveiller sa mise en œuvre. Le partenariat CSU2030 devrait mobiliser les responsables politiques au plus haut niveau en vue de mener une action concernant la transparence et la responsabilité du secteur privé.

2

Industrie pharmaceutique et accès équitable aux médicaments

Afin de garantir un accès équitable, à un coût abordable, aux médicaments essentiels de qualité et aux produits sanitaires connexes pour toutes les femmes, tous les enfants et tous les adolescents, les gouvernements et les parlements devraient renforcer les politiques et les réglementations qui régissent l'industrie pharmaceutique.

3

Industrie alimentaire, obésité et maladies non transmissibles

Pour lutter contre la montée de l'obésité et des maladies non transmissibles chez les femmes, les enfants et les adolescents, les gouvernements et les parlements devraient réglementer les activités de l'industrie alimentaire et des fabricants de boissons, et adopter une convention mondiale contraignante. Les ministères de l'éducation et de la santé devraient éduquer les étudiants et la population dans son ensemble à l'importance du régime alimentaire et de l'activité physique, et définir des normes dans des programmes en milieu scolaire. Des engagements à ce propos devraient être inscrits à l'ordre du jour du prochain sommet du G20.

4

Pacte mondial des Nations Unies et partenaires de l'initiative Chaque femme, chaque enfant

Le Pacte mondial des Nations Unies et les partenaires de l'initiative Chaque femme, chaque enfant devraient renforcer leurs normes de suivi et de responsabilité concernant la participation du secteur privé, en mettant l'accent sur la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Ils devraient plaider pour que la responsabilisation du secteur à but lucratif soit un thème important de l'action mondiale menée en vue de la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des ODD, y compris lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019 et du Sommet de la santé. Les entités du partenariat H6 des Nations Unies et le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Chaque femme, chaque enfant devraient élever les normes de responsabilisation dans les programmes de pays qu'ils soutiennent.

5

Rôle des donateurs et des entreprises s'agissant des ODD

Les partenaires de la coopération au développement devraient s'assurer que des normes de transparence et de responsabilisation conformes aux impératifs de santé publique soient appliquées tout au long de leur collaboration avec le secteur à but lucratif. Ils devraient investir dans des capacités nationales de réglementation et de surveillance, et aussi réglementer les activités des acteurs du secteur privé dont le siège est établi dans leur pays.

Accès aux services et droit à la santé



RECOMMANDATION 1

En vue de garantir l'accès universel aux services et de protéger la santé et les droits y afférents de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, les gouvernements devraient réglementer tant l'action des prestataires du secteur privé que celle des prestataires du secteur public. Les parlements devraient renforcer la législation et faire surveiller sa mise en œuvre. Le partenariat CSU2030 devrait mobiliser les responsables politiques au plus haut niveau en vue de mener une action concernant la transparence et la responsabilité du secteur privé.

Les ministères de la santé devraient inclure les prestataires commerciaux dans les systèmes nationaux de gouvernance de la santé en élaborant des stratégies de gestion et de responsabilisation du secteur privé.

MESURES CLÉS

- Exiger des prestataires du secteur privé qu'ils fassent rapport au ministère de la santé, inclure ces prestataires dans les processus de suivi et d'examen à l'échelle du système et harmoniser la qualité des normes de soins entre les différents établissements privés.
- Faire en sorte que les prestataires s'acquittent des obligations internationales au regard des droits de l'homme s'agissant de la protection des droits des patients et que le grand public ait connaissance des droits des patients et des mécanismes de traitement des plaintes. Les violations des droits de l'homme, y compris celles dues au manque de respect et aux mauvais traitements dans le cadre de la prise en charge dans les maternités, doivent être sanctionnées.
- Faire participer la société civile à la surveillance du respect des normes de qualité et des droits à la couverture sanitaire.
- Inscrire la gestion du secteur privé dans des systèmes multisectoriels de planification et de suivi portant sur la nutrition, les maladies non transmissibles, la salubrité de l'environnement et les autres déterminants sociaux de la santé, couvrant à la fois les activités commerciales nationales et transnationales, au moyen d'une collaboration interministérielle.

Les parlements devraient adopter et renforcer des textes de loi régissant les modalités de l'intervention du secteur privé dans la santé, et garantir une surveillance et une application effectives.

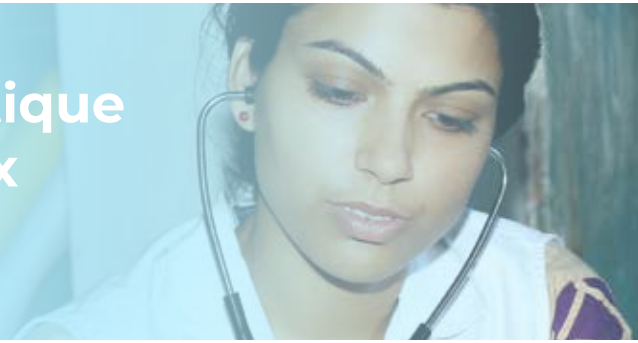
MESURES CLÉS

- Rendre obligatoire l'accréditation indépendante des prestataires de santé privés et exiger des audits indépendants des établissements et des compagnies d'assurances afin de garantir le respect des normes concernant la qualité des soins et des droits découlant des mécanismes de couverture sanitaire universelle.
- Renforcer le mandat, l'autorité, l'indépendance et la capacité du système judiciaire s'agissant d'appliquer la législation nationale et les normes relatives aux droits de l'homme à l'égard du secteur privé.
- Établir ou élargir des chartes sur les droits des patients de façon à couvrir explicitement les prestataires privés qui ont un but lucratif ; exiger des établissements privés et des compagnies d'assurances qu'ils mettent en place des mécanismes efficaces de plainte et de réparation.
- Prendre des mesures législatives et adopter des politiques fiscales qui encouragent les entreprises à œuvrer dans le sens des priorités de santé publique. À cet égard, il faut que les entreprises sociales aient la personnalité juridique et obliger les grandes entreprises et les entreprises multinationales à verser des contributions financières au titre de la responsabilité sociale des entreprises.

Le partenariat CSU2030 devrait aider à stimuler l'action en vue d'assurer l'adoption de politiques nationales exhaustives et la poursuite d'une collaboration transnationale concernant la responsabilité du secteur privé. Il devrait faire des femmes, des enfants et des adolescents – et de l'obligation de rendre des comptes au sujet de leur santé et de leurs droits – la première priorité de l'initiative mondiale visant à assurer la couverture sanitaire universelle. Il est nécessaire de suivre une approche exhaustive, dépassant les rôles des ministères de la santé et incluant un éventail de secteurs de façon à obliger les industries à rendre des comptes s'agissant des incidences de leurs activités sur la nutrition, sur les facteurs environnementaux et sur les autres déterminants sociaux et économiques de la santé.

2

Industrie pharmaceutique et accès équitable aux médicaments



RECOMMANDATION 2

Afin de garantir un accès équitable, à un coût abordable, aux médicaments essentiels de qualité et aux produits sanitaires connexes pour toutes les femmes, tous les enfants et tous les adolescents, les gouvernements et les parlements devraient renforcer les politiques et les réglementations qui régissent l'industrie pharmaceutique.

Pour responsabiliser l'industrie pharmaceutique dans son ensemble de sorte qu'elle agisse dans l'intérêt de la santé publique, il conviendrait d'adopter un ensemble efficace de mesures d'autoréglementation des entreprises pharmaceutiques, conformes aux politiques, aux lois et à des codes de conduite internes solides, et des réglementations et lois appliqués de façon stricte, ainsi que des politiques d'incitation destinées aux entreprises.

Les ministères de la santé et les organismes publics de réglementation et d'achat devraient renforcer les politiques et les réglementations qui régissent l'industrie pharmaceutique et les autres acteurs qui interviennent dans la distribution des médicaments, en collaboration avec les ministères des finances et du commerce, entre autres acteurs.

MESURES CLÉS

- **Effectuer des évaluations et des analyses nationales des progrès accomplis s'agissant d'assurer l'accès aux médicaments essentiels pour les femmes, les enfants et les adolescents.** Les entreprises pharmaceutiques devraient rendre compte des efforts qu'elles déploient pour faciliter l'accès équitable, à un coût abordable, aux médicaments essentiels ; elles devraient être transparentes à l'égard du public concernant leurs politiques et la mise en œuvre de ces politiques (y compris les politiques de tarification), et concernant leurs chaînes de responsabilité.
- **Définir des normes et des exigences minimales de réglementation des pharmacies et des points de vente de médicaments au détail.**
- **Assurer le respect des normes et de la transparence lors des achats ; fixer des clauses contractuelles claires lors de la négociation des partenariats public-privé avec des entreprises pharmaceutiques.**
- **Exploiter pleinement les flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC dans les négociations sur les échanges et les investissements.** Procéder à des études d'impact sur les droits de l'homme et rendre ces études publiques.

Les parlementaires devraient renforcer les textes de loi et la surveillance de façon à garantir que les acteurs publics et privés qui interviennent dans la distribution des médicaments essentiels agissent dans le respect du droit à la santé et du principe de la tarification équitable.

MESURES CLÉS

- **Exiger la transparence sur les coûts d'un bout à l'autre des processus de recherche-développement, de production, de distribution et de commercialisation des médicaments et des traitements.**
- **Adopter des normes strictes et faire appliquer la législation sur les brevets en prenant en considération les besoins de santé publique.**
- **Exiger des entreprises pharmaceutiques qu'elles rendent accessibles au public les données des essais cliniques.**
- **Utiliser des mesures d'incitation, financières et autres, pour encourager les entreprises pharmaceutiques à faire des investissements de recherche-développement qui se concilient avec les priorités de santé publique.**
- **Définir des normes de conduite pour la gestion des conflits d'intérêts.**
- **Uniformiser les prix des médicaments, notamment en contrôlant les prix et en plafonnant les dépenses directes ; sensibiliser le public aux plafonds de prix et aux remboursements des dépenses directes.**

Industrie alimentaire, obésité et maladies non transmissibles



RECOMMANDATION 3

Pour lutter contre la montée de l'obésité et des maladies non transmissibles chez les femmes, les enfants et les adolescents, les gouvernements et les parlements devraient réglementer les activités de l'industrie alimentaire et des fabricants de boissons, et adopter une convention mondiale contraignante. Les ministères de l'éducation et de la santé devraient éduquer les étudiants et la population dans son ensemble à l'importance du régime alimentaire et de l'activité physique, et définir des normes dans des programmes en milieu scolaire. Des engagements à ce propos devraient être inscrits à l'ordre du jour du prochain sommet du G20.

Les États Membres de l'ONU devraient établir une convention mondiale contraignante pour promouvoir les régimes alimentaires sains et limiter la commercialisation des produits mauvais pour la santé par l'industrie alimentaire et les fabricants de boissons.

MESURES CLÉS

La convention, négociée à l'issue d'une large consultation publique, devrait :

- **fixer des prescriptions légales minimales** qui aideraient les gouvernements à élaborer des réglementations ;
- **réunir en un texte les normes internationales existantes** – parmi lesquelles le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel – ainsi que les lignes directrices sur la commercialisation à l'intention des enfants et des adolescents ;
- **exiger la présentation de rapports par les États membres et inviter à la présentation de rapports indépendants** par l'ONU, la société civile et des groupements universitaires, ainsi que par l'industrie alimentaire et les fabricants de boissons, et rendre ces rapports accessibles au public ;
- **mettre en place un mécanisme indépendant d'évaluation à l'échelle mondiale** qui compléterait les examens nationaux participatifs.

Les gouvernements nationaux, les parlements et le pouvoir judiciaire devraient adopter et faire appliquer des réglementations et des textes de loi permettant de freiner la production et la commercialisation, par l'industrie alimentaire et les fabricants de boissons, de produits mauvais pour la santé, en prêtant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux adolescents.

MESURES CLÉS

- **Interdire les publicités à la télévision pour les aliments et les boissons mauvais pour la santé aux heures de grande écoute par les enfants.**
- **Exiger la mise en place de repas scolaires nutritifs et mettre en œuvre des programmes d'éducation à la santé.**
- **Taxer les aliments et boissons mauvais pour la santé, y compris les boissons sucrées.**
- **Harmoniser la législation nationale avec le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.**
- **Exiger la réduction de la teneur en ingrédients malsains des aliments et des boissons et rendre obligatoire un étiquetage clair.**
- **Élaborer des politiques et des mesures fiscales d'incitation innovantes pour encourager l'industrie alimentaire et les fabricants de boissons à produire des aliments et des en-cas plus sains.**

Les gouvernements et les entreprises devraient faire en sorte que des engagements socialement responsables concernant la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent soient inscrits à l'ordre du jour du prochain sommet du G20, avec un accent sur la lutte contre l'obésité et les maladies non transmissibles. Il convient d'établir des normes qui imposent aux entreprises rejoignant le B20 (qui regroupe les entreprises des pays du G20) l'obligation minimale de ne pas nuire à la santé publique ; ces normes devraient s'appliquer dans tous les pays où opèrent les entreprises, notamment grâce à des mécanismes d'application extraterritoriale.

Pacte mondial des Nations Unies et partenaires de l'initiative Chaque femme, chaque enfant

RECOMMANDATION 4

Le Pacte mondial des Nations Unies et les partenaires de l'initiative Chaque femme, chaque enfant devraient renforcer leurs normes de suivi et de responsabilité concernant la participation du secteur privé, en mettant l'accent sur la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Ils devraient plaider pour que la responsabilisation du secteur à but lucratif soit un thème important de l'action mondiale menée en vue de la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des ODD, y compris lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019 et du Sommet de la santé. Les entités du partenariat H6 des Nations Unies et le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Chaque femme, chaque enfant devraient élever les normes de responsabilisation dans les programmes de pays qu'ils soutiennent.

Dans le contexte des propositions du Secrétaire général de l'ONU pour une réforme des partenariats avec le secteur privé à l'échelle du système, nos recommandations traduisent des normes qui constituent une pratique courante dans les organismes œuvrant au développement et les organismes des Nations Unies, mais qui ne sont pas nécessairement attendues du secteur à but lucratif, ni appliquées lorsque ce secteur est concerné.

Le Conseil et le Bureau du Pacte mondial devraient renforcer les normes de responsabilité afin de protéger le droit à la santé des femmes, des enfants et des adolescents.

MESURES CLÉS

- Renforcer les normes et les pratiques de vérification diligente lorsqu'il s'agit d'accepter et de conserver les membres afin de s'assurer qu'il est fait quelque chose concernant les effets de leurs activités sur la santé.
- Encourager en amont les entreprises qui souhaitent adhérer à se soumettre à des évaluations de l'impact sur la santé, et les membres existants à faire effectuer des évaluations externes de leurs initiatives concernant la santé.
- Amener les entreprises à collaborer avec les autorités nationales afin que leurs activités soient conformes aux normes de santé publique.
- Réserver sur le site web du Pacte mondial un espace où des parties indépendantes, parmi lesquelles la société civile et le monde universitaire, pourront publier des éléments factuels et des évaluations de la performance de l'industrie.

Les chefs de secrétariat du Pacte mondial et du partenariat H6 des Nations Unies devraient faire en sorte que la question de la participation et de la responsabilité des entreprises en ce qui concerne la santé et les droits de la femme, de l'enfant et de l'adolescent soit un axe de travail explicite des plateformes inter-organismes du système des Nations Unies qui s'intéressent à la participation du secteur privé, tant au niveau de la direction qu'au niveau opérationnel. Ils devraient aussi faire participer la société civile aux processus afin de définir les normes de vérification diligente et de responsabilité qui permettront de déterminer quelles entreprises satisfont aux conditions pour devenir des partenaires des Nations Unies.

Les partenaires mondiaux de l'initiative Chaque femme, chaque enfant devraient assurer l'application systématique de normes solides de suivi et de responsabilisation au sujet de la participation des entreprises, y compris l'aide qu'elles fournissent aux pouvoirs publics pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. La communauté mondiale de l'initiative Chaque femme, chaque enfant est idéalement positionnée pour jouer un rôle



moteur dans l'innovation et la définition de la responsabilité du secteur privé concernant la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Il conviendrait d'exploiter à cette fin le positionnement stratégique du groupe Secteur privé du PMNCH et les acteurs commerciaux ayant pris des engagements au titre de l'initiative Chaque femme, chaque enfant, qui deviennent des défenseurs de l'initiative.

Le Cabinet du Secrétaire général devrait permettre au Secrétariat du PMNCH d'assumer pleinement la responsabilité de la coordination et de la gestion des améliorations tout au long du cycle des engagements pris au titre de l'initiative Chaque femme, chaque enfant, y compris ceux des gouvernements et des entreprises. Le PMNCH devrait intégrer dès le départ les normes de responsabilité dans les engagements pris par le secteur privé au titre de cette initiative. Il devrait faciliter la définition de critères d'exclusion, ainsi que la mise en place d'un processus de vérification diligente, qui régiraient les engagements pris par le secteur privé.

Le groupe d'orientation de haut niveau de l'initiative Chaque femme, chaque enfant devrait faire de la responsabilité du secteur à but lucratif une des préoccupations mondiales pour atteindre la couverture sanitaire universelle et réaliser les ODD, y compris lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019 et du Sommet de la santé pendant la session de l'Assemblée générale des Nations Unies de l'année prochaine. Il devrait également faire figurer la responsabilité du secteur privé pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent parmi ses propres préoccupations.

Les entités du partenariat H6 des Nations Unies et le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Chaque femme, chaque enfant devraient appliquer les normes de vérification diligente et de responsabilisation aux programmes d'avis technique et aux programmes de pays qu'ils soutiennent et auxquels le secteur privé participe.

MESURES CLÉS

- **Les entités du partenariat H6 des Nations Unies et le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Chaque femme, chaque enfant devraient aider les gouvernements à mettre en place des mécanismes utiles pour planifier la participation du secteur privé et suivre les performances.**
- **Le partenariat H6 devrait faciliter l'élaboration de lignes directrices techniques sur les normes de suivi et de responsabilité pour le rôle des entreprises dans la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.** Ce processus devrait impliquer pleinement le monde universitaire et la société civile, et comprendre la consultation des entreprises.
- **L'OMS et la Banque mondiale devraient veiller à ce que le suivi mondial de la couverture sanitaire universelle prenne en compte les prestataires à but lucratif.**
- **L'OMS devrait faciliter et renforcer la fourniture de services consultatifs juridiques pour aider les gouvernements à réglementer l'industrie pharmaceutique et l'industrie alimentaire.**

Rôle des donateurs et des entreprises s'agissant des ODD

RECOMMANDATION 5

Les partenaires de la coopération au développement devraient s'assurer que des normes de transparence et de responsabilisation conformes aux impératifs de santé publique soient appliquées tout au long de leur collaboration avec le secteur à but lucratif. Ils devraient investir dans des capacités nationales de réglementation et de surveillance, et aussi réglementer les activités des acteurs du secteur privé dont le siège est établi dans leur pays.

Les partenaires de la coopération au développement – parmi lesquels les donateurs bilatéraux, les banques de développement, les fondations mondiales pour la santé telles que la Bill and Melinda Gates Foundation, et le système des Nations Unies – devraient veiller à ce que leur collaboration avec le secteur à but lucratif soit guidée par les mêmes normes qu'ils appliquent régulièrement aux bénéficiaires de leur aide technique et financière.

Les donateurs bilatéraux devraient appliquer systématiquement des normes de responsabilisation dans le cadre de leur collaboration avec le secteur privé afin de protéger le droit à la santé, en particulier pour les femmes, les enfants, les adolescents et les groupes laissés pour compte. Cela comprend tous les mécanismes permettant de mobiliser les investissements du secteur privé dans la santé, parmi lesquels les financements mixtes et les partenariats public-privé.

MESURES CLÉS

- Garantir la transparence sur l'additionnalité.
- Procéder à des évaluations d'impact sur la santé, les droits de l'homme et l'équité.
- Assurer la participation effective de la société civile et des communautés à la prise de décision et aux analyses de la mise en œuvre.
- Rendre les évaluations indépendantes obligatoires et rendre les rapports de ces évaluations accessibles au public.
- Encourager les gouvernements à soumettre à la consultation publique les partenariats public-privé prévus, en particulier ceux qui ont des incidences sur la santé, et associer la société civile à la conception et au suivi de ces partenariats.

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement devrait faire en sorte que la santé – en particulier celle de la femme, de l'enfant et de l'adolescent – reçoive l'attention voulue dans les lignes directrices (en cours d'élaboration et attendues en 2019) pour les donateurs bilatéraux et les banques de développement concernant l'utilisation efficace des modalités de collaboration avec le secteur privé, parmi lesquelles les partenariats public-privé.

Les partenaires de la coopération au développement devraient investir dans des systèmes nationaux participatifs de réglementation et de responsabilisation afin d'obliger les partenaires du secteur privé à rendre des comptes au sujet de la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.

MESURES ET DOMAINES D'INVESTISSEMENT CLÉS

- Mettre à jour les systèmes nationaux de gestion des informations sur la santé de façon à prendre en considération les prestataires du secteur privé à but lucratif.
- Renforcer la capacité du secteur public à réglementer le secteur privé, à acheter des services, à négocier des contrats et à gérer les partenariats public-privé.
- Renforcer la capacité des pouvoirs publics à négocier des accords commerciaux internationaux et à réglementer les activités des multinationales de façon à protéger la santé publique.
- Élaborer des lignes directrices pour les gouvernements et les parlementaires sur des textes de loi type aux fins de la réglementation efficace de la collaboration avec le secteur privé dans le domaine de la santé.
- Renforcer les mécanismes indépendants de responsabilisation et de surveillance, tels que les systèmes judiciaires et juridiques, ainsi que les organisations de la société civile qui assument des fonctions relatives à la responsabilité sociale.



Rapport 2018

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

SECTEUR PRIVÉ : QUI DOIT RENDRE DES COMPTES ?
au sujet de la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent



iapewec.org